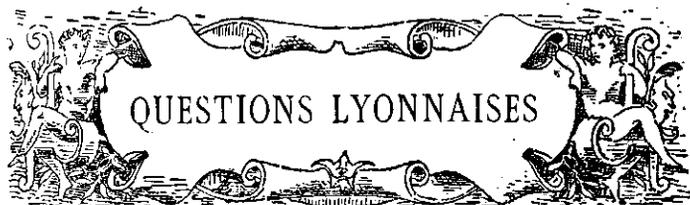


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LE FUTUR BOULEVARD EN CORNICHE DE LA COLLINE DE FOURVIÈRE

Notre dernier article sur le projet de boulevard en corniche, qui a été signalé et reproduit par la plupart de nos confrères de la presse lyonnaise, semble avoir suscité autant de critiques que d'approbations.

C'est ainsi que le *Lyon Universitaire* a cru relever des contradictions dans l'exposé de notre conception personnelle.

En premier lieu, on nous reproche, d'une part, d'avoir déclaré justement que « l'amélioration de nos collines doit se faire en y créant de vastes terrasses étagées et bien dégagées, ainsi que d'attractants jardins publics », et, d'autre part, d'avoir vu dans l'établissement de notre boulevard en corniche le moyen de « revendre à bon compte les terrains disponibles pour la construction de villas ou de maisons de rapport ». Est-il conciliable, ajoute notre confrère, de souhaiter la multiplication des espaces libres et des jardins publics sur nos collines et, en même temps, la multiplicité des constructions privées ?

Evidemment, si nous avions eu simplement en vue de créer une artère nouvelle balafraant la colline de Fourvière, pour la semer ensuite de constructions masquant le panorama aux promeneurs, notre confrère aurait grandement raison.

Mais l'idée géniale que nous avons exposée d'une façon par trop succincte, avouons-le, n'a peut-être pas été comprise par certains de ceux qui protestent de leur amour du beau et ne veulent pas que de grands murs de soutènement fassent des « blessures à l'émeraude des pentes gazonnées ou plantées » !

Que l'on veuille bien remarquer, d'abord, que notre fameuse voie en corniche aurait à se développer sur plus de 3 kilomètres, et que, sur la majeure partie de son parcours, sa création aurait pour résultat, non pas de couper en deux les pentes libres de la colline, mais bien de faire disparaître un nombre respectable de vieilles masures, soit au-dessus de la Quarantaine et du quartier Saint-Georges, entre le chemin de Choulans et la montée Saint-Barthélemy, soit, quoique en moins grand nombre, entre les hauteurs de Saint-Paul et le chemin de l'Observance. Ne serait-ce pas réaliser ainsi, contrairement à ce que quelques-uns pensent, une œuvre de salubrité publique.

Si donc nous avons parlé de terrains à revendre pour l'établissement de villas ou de maisons de rapport, il ne s'agissait, dans notre pensée, que des emplacements aux traversées des parties déjà construites où, en aucun cas, on ne pourrait songer à créer une ligne de verdure continue.

En outre, nous laissons clairement entendre qu'aucune édification nouvelle ne serait à permettre du côté masquant la vue, c'est-à-dire que seules les bordures ouest ou sud de la corniche pourraient être garnies de constructions, aux endroits non réservés pour les squares ou promenades fleuries.

Dans ces conditions, les terrasses et jardins étagés pou-

vaient fort bien être édifiés partout où serait possible, et, naturellement, autour de la basilique, ainsi que sur le versant du plateau de la Sarra. Nous ne voyons donc pas où existe la prétendue contradiction.

Enfin, le boulevard ne couperait pas obliquement la colline aux parties démasquées, car il n'aurait à se développer en pente que sur les tronçons d'extrémité, c'est-à-dire entre Choulans et les Minimes, et autour du fort de Vaise.

On peut prétendre, il est vrai, que la corniche pourrait mal se prêter aux harmonieuses conceptions, telles que les comprennent les artistes des temps antiques, mais il nous semble que cette artère pourrait être justement l'un des étages fleuris que nous paraissions être tous d'accord de réclamer, et nous ne voyons pas pourquoi ladite route devrait forcément faire plus mauvais effet que l'affreuse montée Saint-Barthélemy avec ses hautes façades que nous voudrions voir disparaître, ou que les chemins ombrés existant déjà sous les jardins de l'Eglise. Serait-il donc si difficile de masquer les soutènements ?

D'ailleurs, si l'effet artistique pouvait être gâté par un emplacement trop élevé de la nouvelle voie, ne serait-il pas exécutable d'établir simplement la corniche à peu près au niveau du haut de la montée Saint-Barthélemy, au bas du côté est de l'église de Fourvière, quitte à s'élever ensuite à la hauteur du pavillon Gay ?

Quoi qu'il en soit, seule une étude très complète permettra de juger s'il est possible d'embellir Lyon en réalisant notre programme, et il ne peut suffire, croyons-nous, de présenter des critiques imprécises pour décourager toute tentative, louable en soi, d'amélioration générale de notre vieille cité lyonnaise, surtout quand on n'a aucune autre proposition ferme à présenter dans ce but.

En tout cas, il semble ressortir des diverses lettres que nous avons reçues, ainsi que des articles de nos confrères et des explications complémentaires qui précèdent, que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de multiplier les espaces libres et de créer des attractions nouvelles sur notre antique colline. Quant à la réalisation, elle dépendra forcément des ressources financières et, si l'on peut procéder rapidement, tout sera pour le mieux.

En ce qui concerne la remarque qui nous a été faite que Rome ne possède pas de voie surélevée dominant la ville, nous pouvons confirmer qu'il existe bien une route très fréquentée sur le fameux mont Gianicolo, route d'où l'on a une vue superbe, unique au monde, et allant au monument de Garibaldi en formant les fameux *passiegata* si connus des étrangers.

D'autre part, l'Administration municipale romaine étudie un programme grandiose comportant l'établissement de vastes boulevards extérieurs enserrant la ville à distance et parcourant les collines qui dominent le Tibre. Le plan de réfection a d'ailleurs été publié.

Enfin, nous ajouterons que Gênes et Naples, situées au pied de montagnes élevées, possèdent des artères en corniche qui comptent parmi les principales attractions des promeneurs étrangers, et nous n'avons jamais entendu dire que ces voies aériennes déparent en quoi que ce soit les panoramas incomparables que présente, vu de la mer, l'aspect de ces belles cités.

Nous terminerons ce plaidoyer *pro domo*, dont nos lecteurs voudront bien excuser les trop longs développements, en souhaitant de nouveau que l'Administration municipale lyonnaise et le Syndicat d'Initiative examinent sérieusement

notre projet, non pas dans l'intention de lui donner une suite absolument conforme à notre conception personnelle, mais dans le but de chercher s'il ne serait pas possible d'en déduire une idée favorable à l'amélioration progressive de notre bonne ville de Lyon et d'aboutir à une décision.

VALROSE.

LE TRANSFERT DE L'HOTEL-DIEU

Le numéro de la *Construction lyonnaise* du 1^{er} juin dernier contenait un exposé des pourparlers engagés par la Municipalité pour l'acquisition du domaine de Grange-Blanche, en vue d'y construire un nouvel hôpital.

Le Conseil municipal de Lyon, sur les conclusions de M. Cusset, rapporteur, a, dans sa séance du 28 juin, autorisé l'Administration à acquérir ce domaine, d'une superficie de 154.000 mètres carrés, au prix maximum de 6 fr. 50 le mètre carré.

D'autre part, à la séance du 7 juillet, à laquelle étaient présents tous ses membres, le Conseil d'administration des Hospices s'est déclaré en majorité favorable à la démolition de l'Hôtel-Dieu, dont on conserverait, indépendamment de la partie en façade sur le quai, la chapelle, le cloître et le dôme.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LE QUARTIER SAINT-PAUL

A l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de Lyon du 28 juin dernier, figurait la « construction d'un groupe scolaire dans le quartier Saint-Paul ». Le projet en a été dressé par M. V. Perrier, architecte, sur un emplacement de 1.173 mètres carrés appartenant à la Ville, et situé à l'angle de la rue Lainerie et de la rue Nouvelle, allant de la place du Change à la place Saint-Paul. Le rapport du Maire concluait à l'approbation du projet et à la mise en adjudication des travaux.

M. Renard, rapporteur, a combattu l'emplacement choisi, assez exigü en réalité, et qui avait obligé à compenser par l'élévation le défaut de surface.

M. Renard demande le transfert de la mairie du V^e arrondissement dans la Loge du Change, la transformation de la mairie actuelle en groupe scolaire et la construction de maisons ouvrières sur l'îlot ainsi laissé libre.

Ces propositions ont été adoptées et autorisation a été donnée de payer à l'architecte auteur du projet les honoraires qui lui sont dus.

LES MOSAIQUES DE LA SALLE RAMEAU

Comme nous l'avions fait pressentir, les mosaïques d'émail de M. Bertin étaient achevées de poser sur la façade principale de la Salle Rameau le 10 juillet. De ce travail, le ~~dernier~~ qui incombait aux architectes, nous parlerons ; les circonstances l'exigent, en outre le commande l'heureuse innovation d'égayer les pierres des monuments par de chatoyants émaux et de riches calcaires.

La nature est-elle sans couleurs ? Nous sommes, au contraire, tellement amoureux de ses colorations riches et variées, que leur absence momentanée nous attriste. N'y a-t-il pas, en effet, comme un voile de mélancolie épandu sur les objets, où ne chante pas l'hymne éternel de la couleur ? Recouverts de la patine grise du temps, les monuments légués par les siècles passés possèdent un aspect majestueux, mais aussi sévère, froid et terne. C'est pourquoi, dans toute

œuvre architecturale, on convient maintenant de considérer trois points principaux : la composition, la décoration et la coloration.

Quoi de plus riant, par exemple, que les mosaïques encadrant les médaillons fixés sur les tympans des portiques du jardin du Palais Saint-Pierre ! Trente ans ont passé sur cette décoration, et, toujours neuve, inaltérable aux outrages du temps, elle resplendit au soleil, à chaque retour de la belle saison, piquant sa note claire à travers les frondaisons vertes. Cette mosaïque décorative fut exécutée, en l'année 1880-81, par M. Mora, sous la direction de M. Duret, architecte de la ville, sous-ordre de M. Hirsch.

Encadrées par deux colonnes, recouvrant des rectangles de 5 m. 75 sur 1 m. 50, d'une part Polymnie, la Muse de la Rhétorique, d'autre part Euterpe, la Muse de la Musique, séduiront les yeux en même temps qu'elles indiqueront artistiquement que la Salle Rameau est affectée aux conférences et concerts. Devant un fond d'or surplombant une mer azurée, les deux Muses, au port fier qu'on voit aux statues harmonieuses de la Renaissance, nous apparaissent dans leur beauté de divinité grecque. Des draperies aux couleurs appropriées revêtent leur beauté calme et pure. Euterpe, pinçant les cordes de sa lyre, s'extasie de la mélodie qui la berce ; son profil présente une charmante vision. Au-dessus d'elle, quelques attributs de la musique, à ses pieds des fleurettes blanches émaillent la prairie, où se distingue un laurier. Posée de trois quarts, la main gauche appuyée sur la poitrine nue, un manuscrit dans la droite, Polymnie représente l'éloquence fleurie, celle qui charme pour persuader. Roses et houx ; tels sont ses attributs.

En vain on chercherait, dans les compositions de MM. Mangier et Guillermin, la grâce que l'on peut demander à des peintures achevées ; on n'y rencontre pas non plus la barbarie des mosaïques du moyen âge. Les Muses grecques sont modernisées et traitées selon les goûts de notre époque. On dirait un vitrail extérieur, avec une splendeur incomparable de coloris. Ensemble complet, détails sommaires ; car la mosaïque ne peut et ne doit surtout offrir que des images quelque peu conventionnelles. M. Bertin a rempli avec une grande perfection le difficile programme, dicté à la fois par les exigences de la matière employée et par le but à atteindre.

En tout cas, c'est là, après les panneaux de la Martinière des Filles, une œuvre sociale utile, parce qu'elle éveille dans l'âme des passants un instant de joie et de bonheur, parce qu'elle leur fournit un sujet de conversations et de méditations. La population lyonnaise, non habituée à ces exhibitions artistiques en pleine rue, a été charmée ; la foule vibre devant ces sujets nouveaux pour elle, et qui attirent son attention plus que les dentelles de pierres des vieilles églises, les statues, les sculptures, toute cette grisaille de pierre, évocatrice soit de la foi ardente d'un autre âge, soit des gloires de l'histoire !

En présence de l'effort considérable des artistes et du succès que le public leur fera, nous déplorons l'emplacement défectueux pour ces œuvres appelées, par leur durée, à servir de spécimens de la peinture actuelle. Elles représenteront l'art lyonnais, quand toutes les toiles exécutées de nos jours seront effacées ou détruites. Conçues et exécutées dans un but d'embellissement, on ne pourra pas les voir de loin, ni même les apercevoir d'un coin de quai, d'un carrefour, d'une place, et à plus forte raison d'un square, puisque Lyon a horreur du square. Aux guides de l'avenir de dire : « Arrête-toi, voyageur, en cette rue de la Martinière tu passes devant un trésor caché. »

A. TUOTIOP

❖ Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS



Nous avons vu que, dans le cas le plus général, une poutre doit résister à l'action de moments fléchissants et d'efforts tranchants. Ces efforts proviennent, ainsi que nous l'avons démontré, de composantes transversales ou longitudinales des forces extérieures agissant en dehors de la section considérée ou à une certaine distance de l'axe de la poutre. Mais si la résultante des forces extérieures coïncide avec cet axe, il n'y a plus d'effort de cisaillement ni de couple de flexion et la pièce n'est soumise qu'à des efforts de traction ou de compression.

Nous allons rechercher les conditions à réaliser dans une construction pour que les différentes pièces ne travaillent exclusivement qu'à des efforts de ce genre, en excluant tout effort de cisaillement ou de moment fléchissant.

Considérons une construction telle que celle représentée dans la

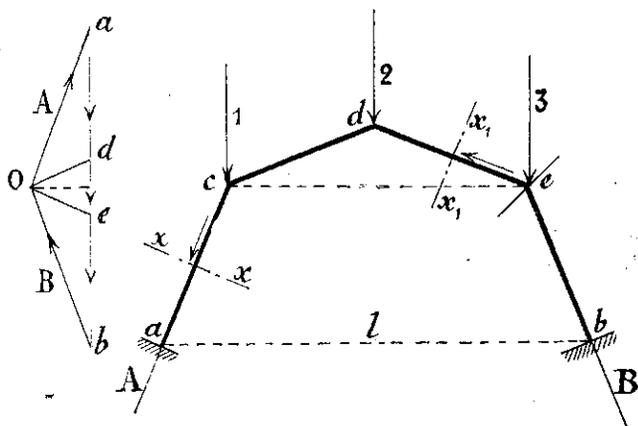


figure ci-contre, qui se trouve soumise à l'action des forces verticales 1, 2, 3 et soit une section x_1x_1 située dans la pièce de limitée aux points d'application des forces 2 et 3.

Les forces extérieures à la section x_1x_1 sont toutes celles situées à gauche, c'est-à-dire les forces 1 et 2 et, en outre, la réaction A sur l'appui correspondant. Supposons que la résultante de toutes ces forces ait justement la direction de de la pièce considérée; cette résultante agit non seulement dans la section en d , mais encore dans toutes les sections successives, telles que x_1x_1 , que l'on pourrait envisager sur le parcours de la pièce de . En effet, il n'existe par hypothèse aucune force entre les points d et e qui puisse venir modifier la résultante des forces extérieures agissant à gauche de toute section comprise dans cet intervalle.

En conséquence la partie de la construction comprise entre les points de pourra être constituée par une poutre homogène, dirigée suivant la résultante ainsi déterminée et qui, dès lors, ne travaillera ni à la flexion ni au cisaillement.

Il est évident que nous pourrions ainsi constituer notre construction complète par des poutres ou barres rigides, en nombre égal à celui des intervalles séparant les différentes forces agissantes et dirigées suivant les résultantes afférentes à chacune des sections considérées.

Si l'on remarque, d'autre part, que dans un polygone funiculaire, chaque vecteur représente la direction de la résultante des forces agissant sur la section correspondante, on voit que, pour réaliser une construction dont les divers éléments ne travaillent qu'à la traction ou à la compression, il suffira d'établir les diverses pièces, suivant un contour absolument semblable à celui du polygone funiculaire.

Les positions des vecteurs d'un pareil polygone resteront immuables, tant que les forces agissantes seront constantes ou varieront toutes dans la même proportion. Mais la forme du polygone changera dès qu'une ou plusieurs des forces agissantes varieront d'intensité, sans rester entre elles dans un rapport constant. La construction établie pour les données primitives ne conviendra plus aux nouvelles conditions de charge et les pièces pourront dès lors travailler en outre à la flexion et au cisaillement.

Dans ce qui précède, nous avons supposé le problème résolu; voyons maintenant comment, en nous appuyant sur les considérations précédentes, nous pourrions déterminer la forme à donner à une poutre, pour que ses divers éléments n'aient à résister qu'à des efforts de tension et de compression.

D'après ce qui précède, nous savons qu'il faut construire à cet effet le polygone funiculaire. Pour cela, nous porterons sur une droite ab , à la suite les unes des autres, les forces 1, 2, 3 en ad , de , et eb . Par l'extrémité a nous mènerons la force auxiliaire ao et enfin, par le point o , les vecteurs od , oe et ob .

Pour établir notre construction, nous tracerons les divers éléments de la poutre, suivant des parallèles aux vecteurs du polygone funiculaire, en menant d'abord ac parallèle à oa , puis cd , de et eb respectivement parallèles à od , oe et ob . Il est facile de voir que nous aurons ainsi construit une poutre remplissant les conditions voulues.

La réaction A au point d'appui de gauche est donnée en grandeur et en direction par le vecteur oa du polygone funiculaire. Or la pièce ac de la poutre est justement dirigée suivant la ligne d'action de cette force qui est la seule agissant entre les extrémités de la pièce ac ; celle-ci ne sera donc soumise, dans toutes ses sections, qu'à des efforts de compression. La réaction d'appui s'exerce de bas en haut et l'on peut considérer qu'elle est équilibrée par la réaction des forces moléculaires qui est dirigée en sens inverse dans chaque section, ainsi que l'indique la flèche orientée sur la section ax .

De même, la réaction en B est déterminée par le côté ob du polygone funiculaire; elle s'exerce de b en e et elle est équilibrée par les forces intérieures dirigées en sens contraire; la pièce be est donc également soumise à un effort de compression. Il en est de même des autres éléments de la construction, c'est-à-dire des pièces cd et de .

Le polygone funiculaire fournit immédiatement les composantes horizontales et verticales des forces agissant dans chaque élément de la poutre. La composante horizontale est constante pour tous les éléments et elle est donnée évidemment par le vecteur du funiculaire mené suivant la normale à la direction ab . On voit que cette composante dépend du choix initial que l'on a fait de la force auxiliaire oa , plus celle-ci sera inclinée sur l'horizon, plus la composante horizontale sera grande et plus par conséquent le polygone et par suite la poutre seront surbaissés.

Quant aux composantes verticales, si l'on considère spécialement celles des réactions aux appuis, on voit qu'elles sont indépendantes de la force auxiliaire oa , car elles résultent uniquement de la grandeur de la ligne ab qui dépend elle-même exclusivement des intensités des forces 1, 2, 3.

On voit donc que, pour une charge donnée, on pourra tracer une infinité de polygones funiculaires et par suite une infinité de poutres répondant aux conditions exigées. Toutefois, si l'on ne donne la grandeur de l'une des deux réactions, celle-ci déterminera un polygone unique et l'on ne pourra construire qu'une seule poutre se rapportant à ces données particulières.

Un ou plusieurs des éléments de la poutre pourraient être supprimés en les remplaçant par un appui. Ainsi, par exemple, si l'on substitue à la pièce be un appui en e , ce dernier sera soumis à l'action de la résultante agissant suivant de et la construction

sera réduit aux éléments ac , cd et de , sans que l'équilibre soit détruit; de même le polygone funiculaire ne changera pas, mais sera seulement limité au contour $oaeo$; car il n'y aura plus à considérer que les forces 1 et 2 dont la somme est représentée par le côté ae du nouveau polygone funiculaire.

Ces considérations permettent encore de résoudre le problème suivant: la forme de la poutre étant donnée, ainsi que la charge totale qu'elle doit supporter, déterminer la répartition de cette charge ou le rapport des différentes charges partielles, appliquées à chaque sommet de la poutre polygonale.

Soit ab la charge totale donnée, on mènera par les extrémités a et b des droites ao et bo respectivement parallèles aux éléments ac et bc de la poutre. Du sommet O du triangle des forces ainsi obtenu, on mènera les vecteurs od et oe qui détermineront sur ab les sections ad , de et eb ; ces grandeurs représenteront respectivement les intensités des forces appliquées aux points c , d , e .

On peut remarquer que, tant que ces forces resteront dans ce même rapport, les résultantes agissant dans les divers éléments de la poutre seront toujours divisées suivant les axes de ces pièces, de sorte que la forme de la poutre ne changera pas.

Il est intéressant de considérer le cas particulier pour lequel la poutre serait réduite à trois éléments, comprenant une pièce horizontale ce , s'appuyant sur deux pièces obliques ac et be .

Le polygone funiculaire se réduit alors à un triangle oab , dont la base ab est égale à la somme des deux forces agissantes 1 et 3 et les côtés oa et ob respectivement parallèles aux pièces obliques de la poutre.

Les réactions aux appuis, dirigées suivant ces pièces, sont représentées par les mêmes côtés du polygone. Pour déterminer la résultante des efforts s'exerçant suivant l'axe de la pièce horizontale ce , il suffit de mener le vecteur de la composante horizontale dans le polygone funiculaire. Ce vecteur détermine deux segments égaux sur la base ab , ce qui signifie que la charge doit être également répartie sur les deux sommets c , e .

Enfin on pourrait envisager le cas de la construction qu'on obtiendrait en joignant le sommet d par deux pièces uniques aux points d'appui a et b . Les efforts suivant les deux axes se réduiraient aux réactions des appuis et la charge agissante serait uniquement la charge 2 appliquée au sommet de la poutre triangulaire.

DYNAMIS.

LES LAURÉATS LYONNAIS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

La *Construction Lyonnaise* a déjà signalé que la Société Centrale des Architectes français a décerné sa *Grande Médaille de vermeil* (fondation Naudin) à M. Tony GARNIER, membre de la Société académique d'Architecture de Lyon, pour ses beaux relevés de Tusculum.

Un autre membre de cette Compagnie, M. Frédéric GIROUD, a également reçu de la Société Centrale une distinction élevée, une *Grande Médaille d'argent*. Voici en quels termes le rapporteur s'exprime à son égard:

« Sur la demande de la Société Académique d'Architecture de Lyon, demande qui fait le plus grand honneur à celui qui en est l'objet, le Jury a accordé une médaille de l'architecture privée à M. Frédéric GIROUD, architecte à Lyon.

« En 1886, M. Giroud entra dans le cabinet de M. Journaud comme employé aux nombreux et importants travaux du maître jusqu'en 1895, où il devint son associé, puis son successeur.

« Nous avons eu sous les yeux la liste complète — elle est fort belle — et une partie des dessins des nombreux travaux exécutés par M. Giroud: maisons de rapport, hôtels, villas et châteaux. Parmi ces immeubles, il convient de citer

comme importance un groupe de maisons élevées avenue de Saxe, à Lyon, avec grands appartements.

« L'architecture de M. Giroud, surtout dans ses hôtels et villas, dénote de sérieuses et consciencieuses études et justifie pleinement le désir des membres de la Société Académique d'Architecture de Lyon de voir décerner notre médaille à leur concitoyen. » (*Applaudissements.*)

On sait qu'en 1873 une Commission avait été chargée d'examiner une proposition de M. Paul Sédille, relative aux récompenses à décerner par la Société Centrale des Architectes. Les quelques lignes suivantes, que nous extrayons du rapport de cette Commission, déterminent quels titres sont exigés des candidats:

« Chaque année, la Société témoignera publiquement de son estime pour l'architecte français dont une œuvre ou un ensemble d'œuvres, en dehors des travaux de l'Etat, des Municipalités ou des Administrations publiques, c'est-à-dire en tant qu'architecture privée, se recommandera:

« Par une juste distribution du plan en parfait accord avec les conditions du programme imposé, quel qu'il soit;

« Par une bonne et intelligente construction, qui tiendra grand compte des moyens que l'industrie moderne met au service du constructeur;

« Par le caractère de l'architecture, la logique de la décoration, l'étude raisonnée des profils et des détails, si simples qu'ils soient, enfin par un sentiment délicat de la proportion et de la forme, et par l'harmonie et l'unité de l'ensemble. »

On voit donc quelles qualités proclame et consacre l'attribution d'une telle médaille.

La *Construction Lyonnaise* s'associe aux justes éloges décernés à M. Giroud et lui adresse toutes ses félicitations les plus vives.

CONCOURS

LYON

CONCOURS DE FAÇADES

Dans sa séance du 28 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé le projet de concours de façades dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs et dont voici le programme définitif:

Le concours est ouvert entre les architectes et les propriétaires pour les façades des immeubles lyonnais construits ou achevés en 1909 et 1910; il portera sur trois catégories de constructions:

1^{re} catégorie. — *Habitations privées (hôtels particuliers ou villas);*

2^e catégorie. — *Maisons de rapport et établissements commerciaux;*

3^e catégorie. — *Bâtiments industriels.*

Les propriétaires des cinq immeubles classés premiers seront récompensés comme suit:

1^{er} prix, 6.000 francs; 2^e, 4.000 francs; 3^e, 2.000 francs; 4^e, 1.500 francs; 5^e, 1.000 francs.

Une médaille d'or sera décernée aux architectes des deux immeubles classés premiers, et une médaille d'argent sera décernée aux architectes des immeubles classés 3^e, 4^e et 5^e.

Les propriétaires des trois autres immeubles classés à la suite recevront des primes de 500 francs, 300 francs et 200 francs.

Des médailles de bronze pourront être décernées aux architectes de ces trois derniers immeubles, ainsi qu'aux exécutants ayant le plus contribué à la bonne exécution des immeubles primés.

Sur la proposition du jury, l'Administration municipale pourra augmenter ou diminuer le nombre des prix, suivant les résultats du concours.

Le jury comprendra: MM. le Maire de Lyon, président; — les adjoints délégués aux services de l'Architecture et de

la Voirie, vice-présidents ; — trois membres du Conseil municipal ; — l'architecte en chef de la Ville ; — le directeur du service municipal de la Voirie ; — le président de la Société académique d'Architecture de Lyon et deux membres de cette Société, désignés par leurs collègues ; — le président du Syndicat des Architectes du Rhône et un architecte patenté membre du Syndicat et désigné par ce Syndicat ; — le président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; — deux architectes élus par les concurrents.

Aucun membre du jury ne pourra être concurrent.

Des concours de façades pourront avoir lieu tous les deux ans.

Les architectes ou propriétaires désirant prendre part au premier concours devront déposer leurs demandes à la Mairie de Lyon, le 31 décembre 1910 au plus tard, terme de rigueur ; ces demandes devront être accompagnées des photographies des maisons présentées.

LYON

ASSAINISSEMENT DE LA VILLE

Un concours est ouvert parmi les entrepreneurs français en vue de l'assainissement général de la ville de Lyon.

Les soumissionnaires devront adresser leurs projets et leurs propositions à l'hôtel de ville (bureau des travaux publics), au plus tard le 15 juillet 1910, et ils devront en outre faire parvenir à la même adresse, au plus tard le 15 janvier 1910, les certificats et pièces authentiques constatant qu'ils ont déjà exécuté des travaux analogues ou qu'ils ont été admis à concourir à des adjudications de même nature et d'égale importance ; ils joindront à ce dernier envoi tous renseignements de nature à éclairer la Ville sur leurs capacités techniques et professionnelles, leurs moyens d'action en matériel, main-d'œuvre, ressources financières, etc.

Un spécialiste pourra s'adjoindre d'autres spécialistes, à la condition qu'un seul entrepreneur (ou Société) prenne la responsabilité de l'ensemble des travaux, de leur parachèvement intégral et de leur mise en état de réception définitive.

L'auteur du projet classé avec le n° 1 sera déclaré adjudicataire, à moins que la Ville ne renonce à l'exécution des travaux, auquel cas une prime de 10.000 francs lui sera accordée.

Les auteurs des projets n°s 2, 3 et 4 recevront respectivement une prime de 5.000, 3.000 et 2.000 francs.

Tout projet primé deviendra la propriété de la Ville, qui aura le droit de se l'approprier en totalité ou en partie pour l'élaboration du projet définitif.

Ils concurrents évincés ou non classés ne pourront exercer aucun recours contre la Ville, ni réclamer une indemnité à quelque titre que ce soit.

On peut se procurer tous renseignements et le programme détaillé à la Mairie de Lyon.

ANNECY

CASINO (Résultats).

Par suite d'une erreur d'interprétation, les résultats du concours pour le Casino municipal d'Annecy indiquaient qu'il n'avait pas été attribué de premier prix ; pour remettre les choses au point, il nous suffira de reproduire les termes mêmes du procès-verbal de la séance du Conseil municipal d'Annecy, en date du 17 juin dernier, statuant en dernier ressort :

« Invité à délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

« 1° Adopte le classement effectué par le jury ;

« 2° Sur la proposition de M. Chapuis, règle l'attribution des primes :

« *Premier prix* : M. Barreau, 1.500 francs.

« *Deuxième prix* : MM. Bissuel et Chantre, 1.000 francs.

« *Première mention* : M. Amoudruz, 500 francs.

« *Deuxième mention* : M. Rey, 300 francs. »

En conséquence, et bien que, pour des raisons que nous

n'avons pas à examiner, la construction n'ait pas été donnée, le premier prix a néanmoins été décerné, et le résultat doit être lu ainsi :

Premier prix, pas d'exécution, prime de 1.500 francs : M. BARREAU, architecte, 15, rue Vivienne, à Paris.

Deuxième prix, 1.000 francs : M. Joseph BISSUEL, architecte diplômé par le Gouvernement, 11, place Bellecour, à Lyon, et CHANTRE, architecte, 45, rue de la République, à Lyon.

Première mention, 500 francs : M. AMOUDRUZ, architecte, 14, rue Vaugelas, à Annecy.

Deuxième mention, 300 francs : M. REY, architecte, 1, chemin des Chalets, à Genève.

SAINT-CLAUDE

COLLÈGE COMMUNAL (Résultats)

La Société Académique d'Architecture de Lyon a été heureuse d'apprendre qu'à la suite de ses vives réclamations et de son refus de participer (dans les conditions prévues par le programme) aux opérations du jury de classement du concours ouvert par la ville de Saint-Claude pour la reconstruction de son collège communal, la Municipalité de cette ville avait consenti à donner, dans la composition du jury, une plus large place aux architectes, et que la nomination de ceux-ci avait été laissée au libre choix des concurrents, ainsi qu'elle le demandait.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES A DES LYONNAIS

Parmi les récompenses accordées par l'Association Provinciale des Architectes français, nous avons le plaisir de voir une *Médaille d'argent* attribuée, pour services rendus à l'Association provinciale, à M. Louis BENOIT, architecte à Lyon, trésorier sortant.

Une *Médaille de bronze* a été décernée à M. Jean BACCONNIER, employé depuis vingt ans dans les bureaux de M. Rogniat, architecte à Lyon.

L'Association Provinciale accorde également des récompenses aux élèves des Ecoles régionales ayant obtenu le plus grand nombre de valeurs dans leur année.

La *première médaille* a été attribuée à M. Michel ROUX-SPITZ, la *troisième médaille* à M. Jean-Marie FAURE, élèves l'un et l'autre de l'Ecole régionale de Lyon. Par ce succès, auquel nous applaudissons, l'Ecole régionale de Lyon se met au premier rang de toutes les Ecoles régionales.

BUREAU POUR 1909-1910

Le Bureau de l'Association Provinciale des Architectes français, pour l'exercice 1909-1910, est composé de la façon suivante :

Présidents d'honneur : MM. BISSUEL, ✂, à Lyon ; LEFROT, ✂, à Rouen ; MINVIELLE, ✂, à Bordeaux ; *président* : M. Frantz BLONDEL, à Versailles ; *vice-présidents* : MM. TIXIER, ✂, ✂, à Limoges ; FEBVRE, ✂, à Nice ; CAHUZAC, ✂ I, à Lyon ; MELETT, à Rennes ; *secrétaire général* : R. BLONDEL, à Versailles ; *secrétaires* : BREUILH, à Limoges ; FLORAND, à Issoire ; GAILLARD, à Roanne ; VITTE, à Nangis ; *trésorier*, Marcel PICARD, à Bordeaux ; *archiviste*, CRAVIO, à Marseille.

Siège administratif et secrétariat général, 15, rue Neuve, Versailles (Seine-et-Oise).

TRAVAUX MUNICIPAUX

Installations complémentaires à l'orphelinat municipal de garçons.

Le projet de travaux que la *Construction lyonnaise* a exposé dans son numéro du 16 juin a été approuvé par le Conseil municipal, à la séance du 28.

Agrandissement du groupe scolaire de Montchat.

En ce qui concerne ces travaux, dont nous avons donné le détail dans notre précédent numéro, le Conseil municipal a décidé d'en confier l'exécution aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, sauf pour le chauffage, dont l'installation sera confiée à M. Colombier.

Construction d'égouts.

L'emploi d'un crédit de 100.000 francs inscrit au budget de l'exercice courant pour construction d'égouts a donné lieu aux projets suivants, approuvés par le Conseil municipal, et qui feront l'objet d'une adjudication publique en cinq lots.

1^{er} lot. — Egouts rue Burdeau, rue Imbert-Colomès, petite rue Pizay, 20.037,85, imprévus 962,15, total 21.000.

2^e lot. — Egouts rues Mottet-de-Gérando et Bodin, montée des Fantasques, 26.094,70, imprévus 1.405,30, total 27.500.

3^e lot. — Egouts rue Smith, cour des Archers, 11.810,15, imprévus 689,85, total 12.500.

4^e lot. — Egouts rues de l'Abondance et Bonald, 23.738,30, imprévus 1.261,70, total 25.000.

5^e lot. — Egout rue Tête-d'Or, 13.279,30, imprévus 720,70, total 14.000.

Construction d'une annexe au groupe scolaire de l'avenue Berthelot.

Le projet de construction d'une annexe au groupe scolaire de l'avenue Berthelot comporte les travaux suivants :

1^{er} lot. Terrassements et boisages, 2.988,88 (Cautionnement 150). — 2^e lot. Maçonnerie, 12.203,25 (C. 610). — 3^e lot. Pierre de taille dure, 3.341,41 (C. 160). — 4^e lot. Ciment armé, 2.537,50 (C. 120). — 5^e lot. Dallages et ciments, 5.006,30 (C. 250). — 6^e lot. Charpente en bois, 3.625,77 (C. 180). — 7^e lot. Menuiserie et parquets, 3.605,11 (C. 180). — 8^e lot. Serrurerie et quincaillerie, 2.146,97 (C. 100). — 9^e lot. Plâtrerie, peinture, 1.841,15 (C. 90). — 10^e lot. Vitrierie, 379,20. — 11^e lot. Ferronnerie et zinguerie, 394,26. — 12^e lot. Plomberie et appareils pour le gaz et l'eau, 1.892,09 (C. 90). — 13^e lot. Installations sanitaires, 741,12 (C. 40). — 14^e lot. Asphaltes, 213,01. — 15^e lot. Fumisterie, 294,30. — 16^e lot. Tentures et stores, 420.

Le Conseil municipal, séance du 28 juin, a décidé que les travaux seront mis en adjudication publique, à l'exception des 4^e et 13^e lots, qui feront l'objet d'un concours public, et des 10^e, 11^e, 14^e et 15^e lots qui, en raison de leur faible importance, seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de la deuxième série de l'entretien des bâtiments communaux, aux conditions de leurs marchés en cours. Le 16^e lot pourra être traité de gré à gré.

ARCHITECTURE ET MUSIQUE

LA SALLE RAMEAU A LYON

— SUITE —

Le rez-de-chaussée de l'édifice est occupé par une salle de brasserie dont les dimensions correspondent à la salle de concerts : tout y concourt à en faire un établissement unique en son genre, où les dépendances, comme on en peut juger sur le plan paru dans notre numéro du 1^{er} juin dernier, ont été très judicieusement installées.

La décoration, très soignée et d'une très harmonieuse tonalité, a été exécutée par le maître Louis Bardey, qui y a prodigué toutes les richesses de son talent si varié et de son goût si sûr. Le plafond est décoré d'une jolie bordure de fleurs d'azalée.

Sur la rue Louis-Vitet, au-dessus des immenses glaces de Saint-Gobain, règne une frise de vitraux sortant des ateliers de nos peintres verriers réputés, MM. Nicod et Jubin, formant une décoration du plus radieux coloris.

Sur les murs, M. Bardey a peint une frise, animée de gracieux personnages, soulignée de légendes suggestives que notre érudit compatriote Félix Desvernay a composées ou extraites de *la Gastronomie*, poème en quatre chants, de son oncle Joseph de Berchoux.

La partie décorant la façade côté rue de la Martinière est agrémentée au départ, sur l'angle de la rue Louis-Vitet, de joyeux vendangeurs, l'un portant la hotte pleine de fruits de la vigne, tandis qu'un deuxième gambade en savourant une grappe de raisins ; plus loin, deux bambins, servants d'estaminet, apportent le broc, plein de bon vin tiré à même le tonneau, et la pile de soucoupes prise sur le tabouret voisin où l'on voit encore les assiettes et les verres préparés pour le festin prochain ; un groupe de vigneron foule sous le pressoir les grappes cueillies aux ceps généreux qui les environnent. La banderole porte l'inscription :

*Salut, joyeux dîners, soupers plus gais encore,
Doux propos et bons mots que le vin fait écrire !*

Sa finale, disposée sur les panneaux en retour : *Salve !!* salue d'un bonjour accueillant les clients à leur entrée.

Contre l'escalier de la salle de concerts, la frise se déroule sur une longueur de plus de 20 mètres. Elle est ornée au départ d'un groupe de jeunes amateurs de bière, remplissant leurs brocs et moos au fût rebondi, tandis que derrière eux du houblon déroule ses tiges aux multiples fruits, dont la cueillette plus loin occupe des bambins : ils en remplissent une hotte, cependant qu'un coq amateur semble vouloir se saisir de quelques-uns. On lit sur cette partie :

*Gardez qu'en votre bouche un morceau trop hâté
Ne soit en son chemin par un autre heurté.*

Puis, la scène se continue par d'autres bambins, l'un jouant avec un chevreau, l'autre sonnant du cor et agitant un hochet, à l'ombre d'un jeune marronnier, tandis que deux musiciens s'évertuent, assis sur un tertre de gazon, à tirer des sons d'une cornemuse et à frapper les cymbales ; les feuillages d'un platane les favorisent de leur fraîcheur.

La banderole qui suit et qui porte :

*Lever matin n'est point bonheur ;
Boire matin est le meilleur,*

est agrémentée de trois bambins s'amusant avec des corbeilles pleines de fruits ; un feuillage de platane se détache sur le fond.

Dans le fond, au-dessus du comptoir, un seul panneau, orné de figurines, représente la scène du repas : un marmiton apporte une hure de sanglier sur une table faite d'un tonneau et d'une planche ; sur le sol sont jetés des branches et paniers de fruits. L'inscription porte :

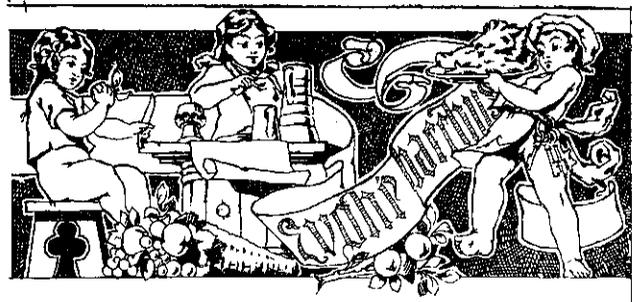
Evohé, Bacchus !

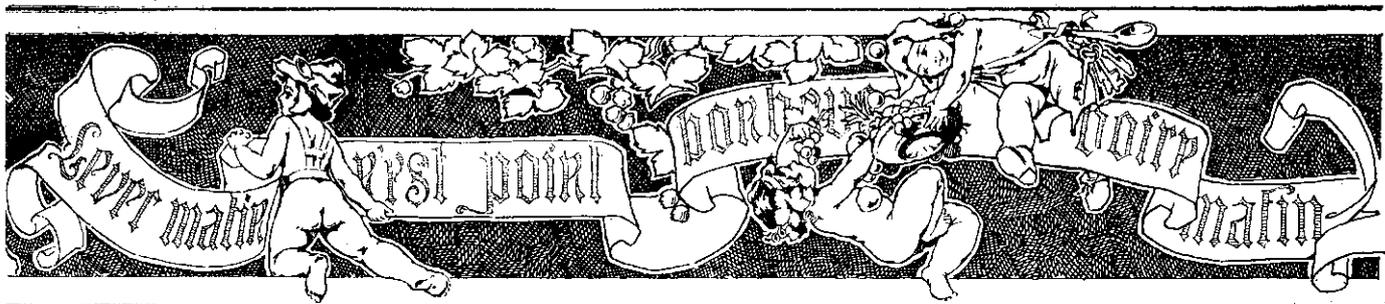
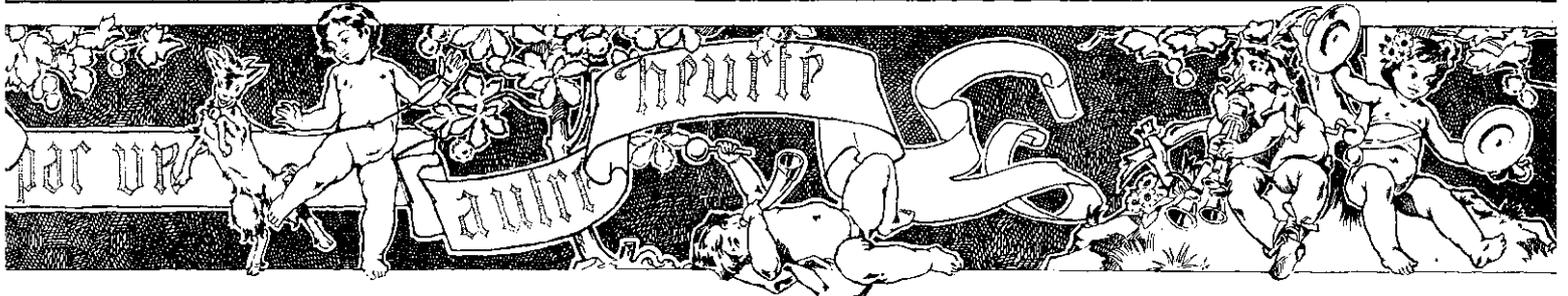
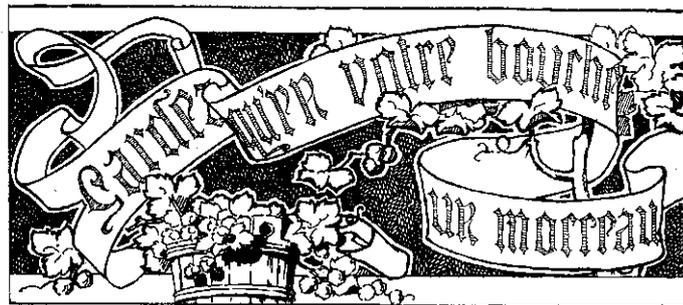
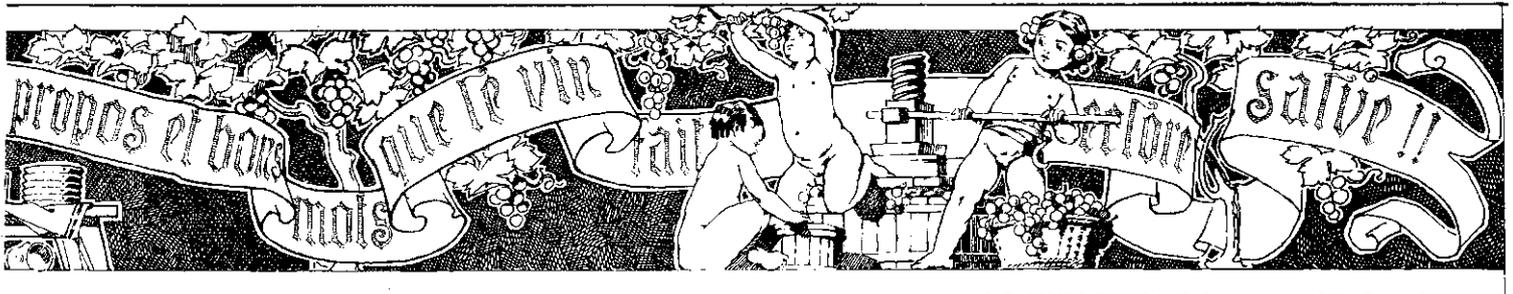
On ne peut rêver décoration plus vivante et plus riante, d'une tonalité douce, et d'une exécution plus séduisante : nos croquis, dus à la plume de l'auteur lui-même, en traduisent parfaitement la note spirituelle, et permettent d'apprécier le cachet artistique que le maître Bardey a su imprimer à cette œuvre d'une réelle importance, et qui n'est pas un des moindres attraits de la Grande Taverne.

L'ornementation est complétée par des applications de staff de la maison Cave, de Lyon.

(A suivre.)

HENRI SOULU.





LYON. — SALLE RAMEAU
Frise de la Grande Taverne. — M. L. BARDEY, peintre décorateur

L'AMÉLIORATION DES CASERNEMENTS

Un certain nombre d'avant-projets sommaires du service du casernement, établis pour des améliorations à apporter en 1909 dans les quartiers, ont été transmis au Ministre avec avis favorable par les généraux commandant les corps d'armée.

Le Ministre vient d'en retourner la majeure partie non approuvée, en même temps qu'il notifiât aux directeurs du service du génie des corps d'armée les crédits qui étaient mis à leur disposition pour l'ensemble des améliorations et réfections à faire en 1909.

Suivant les dispositions adoptées, la totalité des crédits pour l'entretien des casernements sera réservée à des améliorations reconnues nécessaires dans les quartiers ou casernes dont l'évacuation n'est pas encore envisagée.

Il s'ensuit que c'est surtout par la création de nouvelles casernes ou de nouveaux bâtiments dans les casernes encore en bon état d'entretien que l'effort se manifestera.

Notamment, il a été accordé extrêmement peu de crédits aux diverses chefferies du génie, et ces crédits ont été exclusivement réservés à des quartiers en bon état.

Les avant-projets sommaires renvoyés par le Ministre pourront cependant être présentés à nouveau pour 1910, comme il est d'usage chaque année.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Commission municipale pour la construction des maisons à bon marché.

Nous avons exposé dans la *Construction lyonnaise* du 16 juin le but que désirait atteindre le Maire de Lyon par la création de cette Commission : la question est venue au Conseil municipal le 28 juin dernier, et voici quels sont les membres, élus au bulletin secret, qui composent cette Commission spéciale des habitations à bon marché : MM. BARBERO, VIAL, CHAZETTE, FANON, TRIBOLET, JACQUET, PIATON, MAROTEL, BONNET, GUILHOT, TIXIER, RICHERAND, PARIS.

Un buste de Laurent Mourguet.

La fondation Grognerd met chaque année à la disposition de la Ville une somme de 2.500 francs, pour l'exécution des bustes de Lyonnais dignes de mémoire, qui, par leur talent et leurs ouvrages, ont illustré leur patrie. Sur un spirituel rapport de M. J.-E. Vial, le Conseil municipal a décidé de commander cette année le buste de Laurent Mourguet, créateur du théâtre Guignol, le fin psychologue, peintre de mœurs et de caractères. L'exécution en a été confiée à l'excellent statuaire Girardet.

Société d'Etude et d'Encouragement pour la prospérité et l'embellissement de Lyon.

Cette intéressante Société a constitué ainsi son bureau pour 1909 :

Président : M. Louis BILLON, architecte, président honoraire du Syndicat des Architectes du Rhône ;

Vice-présidents : M. KELLER-DORIAN, industriel, président de la Société lyonnaise des Inventeurs et Artistes industriels ; M. Marius JACQUET, architecte, vice-président du Syndicat des Architectes du Rhône ;

Secrétaire : M. Antoine SALLÉS, homme de lettres, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Lyon ;

Secrétaires-adjoints : MM. Marcel BELIN et Claudius CONDE-MINE, ingénieurs ;

Trésorier : M. Henri AUGÉ, fabricant de produits pharmaceutiques ;

Archiviste : M. J. MIGNARD, maître tisseur.

La suppression des tâcherons.

La Commission du Travail, réunie sous la présidence de

M. Millerand, a examiné le projet de loi portant interdiction du marchandage. M. Colliard a été chargé par la Commission d'établir un texte qui réponde aux diverses observations présentées au cours de la discussion. La Commission statuera définitivement à la rentrée d'octobre.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

► DOUBS. — La ville de *Besançon* est autorisée à contracter un emprunt de 1.100.000 francs pour faire face à la réalisation des projets suivants :

Construction d'un groupe scolaire, d'une école maternelle, d'un gymnase municipal et d'une école nationale d'horlogerie, rue d'Helvétie ; installation d'une école primaire supérieure de garçons dans l'ancien immeuble des Jésuites, rue d'Alsace ; construction d'une école mixte, au hameau des Tilleroies ; construction d'une école de garçons, à Monttrapon.

► LOIRE. — La Municipalité de *Roanne* a adopté un projet d'installation d'un stand et a voté à cet effet une somme de 65.000 francs ; le montant total des travaux est de 85.000 francs. Elle a également voté un emprunt de 50.000 francs pour l'installation de canalisations d'eau potable, et affecté une somme de 3.500 francs à la construction d'un égout, rue du Marais. — Les travaux suivants ont été approuvés par la Municipalité de *Saint-Chamond* : établissement d'un dallage en ciment sur la route nationale n° 88, 1.200 francs ; établissement de water-closets au jardin public, 2.050 francs ; ouverture d'une porte pour l'accès de la salle des conférences, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.200 francs ; construction d'un égout rue Sadi-Carnot, 2.200 francs ; établissement d'un urinoir place de l'Abattoir, 2.200 francs. — Le projet de pavage de la Henri-Castel, s'élevant à 17.000 francs, a été approuvé par le Conseil municipal d'*Izieux*.

► RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Arbresle* a adopté un projet de barrage à construire près de Montromant : le mur à établir aura 49 mètres de longueur, 15 mètres de hauteur et 10 mètres d'épaisseur moyenne. La dépense sera de 650.000 francs, y compris un bassin à décantation avec filtre, réservoir d'eau filtrée à établir sur la colline du Champ-d'Asile. — Les lots de maçonnerie, charpente, fourniture et pose de parquets, dans l'adjudication des travaux du groupe scolaire de *Vénissieux*, qui a eu lieu le 20 juin, n'ayant pu être adjugés par suite d'absence de soumission ou d'insuffisance de rabais, le Conseil municipal de cette commune a décidé de traiter de gré à gré pour ces travaux et fournitures. — Le Conseil municipal de *Sathonay* a approuvé le projet d'amélioration de l'abattoir, comprenant construction d'un nouveau puits perdu et canalisation des eaux de pluies et a décidé l'étude du projet de construction d'un cimetière.

► SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal de *Chalon-sur-Saône* a voté : 17.450 francs pour l'exécution des travaux d'agrandissement à l'école des garçons de l'Ouest ; 750 francs pour la réfection de l'aire du préau de l'école maternelle du Centre, dont les travaux sont mis en adjudication ; 1.276 fr. 33 pour la construction de trottoirs bitumés rues Gauthey et de l'Evêché ; 4.261 fr. 80, pour travaux de réparations au domaine de Rully. — M. Jeannet, architecte, a soumis au Conseil municipal de *Chagny* un projet de construction pour la nouvelle école de garçons donnant rue de la Ferté et place du Théâtre ; ce projet a été approuvé. — La Municipalité de *Paray-le-Monial* a approuvé le projet, s'élevant à 5.000 fr., pour l'agrandissement et réparation des écoles ; elle a affecté 3.000 francs pour l'élargissement du chemin n° 31, entre le pont du Canal et le pont du Chemin de fer, et chargé l'agent voyer d'établir le devis de la construction d'un pont sur la Bourbince, au lieu dit « le Gué Léger ». — Est décidée à

Montceau-les-Mines la construction d'un atelier de travail manuel à l'école primaire de garçons. -- Le Conseil municipal du Creusot a décidé la construction d'une maison de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu. La dépense s'élèvera à 300.000 francs.

VAUCLUSE. -- Dans sa séance du 13 juin dernier, le Conseil municipal de Bédarrides a approuvé les projets suivants : travaux d'adduction d'eau potable, s'élevant à 95.000 francs ; amélioration et agrandissement de l'école de garçons, s'élevant à 20.000 francs ; exhaussement des voies publiques, s'élevant à 32.000 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

16 Juillet 1909	DROITS D'ACCISE EN SU	
	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affine	165 »	167 50
— en planche rouge	197 50	202 50
— — jaune	165 »	175 »
Etain Banca en lingots	360 »	365 »
— Billiton et détroits en lingots	352 50	357 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	40 »	41 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	180 »	» »
— lamine	300 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, A.O.	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 Juin au 9 Juillet 1909

- Chemin de la Scaronne. Bâtiment. Propr., MM. Allaix et Cie, à Bourgoin (Isère). Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue des Villas. Ecurie-Remise. Propr., M. Chatel. rue Poizat, 10, Villeurbanne. Arch., M. Hamm, rue Poizat, 10, Villeurbanne.
- Cours Lafayette, 260. Hangar. Propr., MM. Montégu et Donati.
- Chemin des Hérideaux. Usine. Propr., M. Berliet, avenue Berthelot. Entrepr., M. Tauty, rue Tronchet, 9.
- Route de Vienne, 128. Hangar. Propr., M. Cumin, 39, route de Vénissieux.
- Cours Vitton, 68. Mai-on. Prop., M. Emiel, rue Bossuet, 20.
- Rue du Dauphiné, angle rue des Tournelles. Maison. Propr., M. Gressard, rue du Dauphiné, 124.
- Rue de la Voûte. Maison. Propr., M. Mathieu, rue de la Voûte. Entrepr., M. Pétavy, Grande-Rue, 13, à Caluire (Rhône).
- Chemin des Gulottes. Maison. Propr., M. Camus, 15, place Jean-Macé.
- Rue Duquersne, 67. Exhaussement. Propr., Société des établissements Garnier. Entrepr., MM. Demichel et Gioux, rue du Carriot-d'Or, 25.
- Rue de l'Eternité. Hangar. Propr., M. Dubreuil, rue de l'Eternité.
- Cours Vitton, angle rue D. Maison. Prop., M. Vermorel, à Oyonnax (Ain).
- Cours Vitton et boulevard du Nord prolongé. Maison. Propr., MM. Ginot et Lavy frères, cours Henri, 45. Arch., M. Vermorel, à Oyonnax (Ain).
- Rue Gensoul. Maison. Propr., Société du Parc Chaussagne Soc., MM. Pichard et Carry. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40, à Villeurbanne.
- Rue de l'enfance, 43. Maison. Propr., Petites-Sœurs des Pauvres. Arch., M. Chevallet, rue Constantine, 8.
- Quai Saint Vincent, 9. Hangar. Propr., Héritiers Thibaud. Arch., M. Chomel, rue Constantine, 22.
- Chemin de Combe-Blanche, 61. Hangar. Propr., M. Blanc. Entrepr., M. Jobert, à Vénissieux.
- Boulevard Pinel. Maison. Propr., M. Ribaud, rue Saint-Isidore, 14. Arch., M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.
- Rue de la Villardière, 63. Maison. Propr., M. Exaltier, 2, rue Danton. Arch., M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.
- Rue Saint-Isidore, 7. Maison. Propr., M. Fournier, rue Saint-Isidore, 1. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue Saint-Gilbert, 27. Maison. Propr., M. Julien, grande rue de Monplaisir, 2.
- Rue Dumont, 15. Exhaussement. Propr., M. Gaucher, boulevard de la Croix-Rousse, 132.
- Chemin du Pré-Gaudry et avenue de Saxe prolongée. Atelier. Propr., Société des sulfures, chemin du Pré-Gaudry. Entrepr., M. Clet, chemin de Gerland, 87.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. -- 21 juin. -- Mairie de Lyon. -- Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or. Adjudication restreinte. -- 6^e lot. Ferronnerie et autres travaux de serrurerie, M. Brunard, adj., 2 252 fr. -- 7^e lot. Dallages en mosaïques, MM. Bertin, Bouché et Cie, adj., 1.281 fr. -- 8^e lot. Revêtements en lithoxyle ou produits analogues en remplacement des parquets : dépense prévue, 3.787 fr. ; Société des procédés Brousse, 3.596 fr. 50 ; MM. Bertin, Bouché et Cie, adj., 3.500 fr. 50. -- 9^e lot. Fourneaux et poêle de buanderie : dépense prévue, 1.850 fr. ; MM. Petit, 1.145 fr. ; Delort, 932 fr. ; Larroumes, 870 fr. ; Francillard, 850 fr. ; Larribe, 820 fr. ; M. Jouveau, adj., 750 fr. -- 10^e lot. Cheminées marbre ou pierre : dépense prévue : 1.767 fr. ; M. Po'y, 1.789 fr. ; MM. Guinet et Verzier, adj., 1.460 fr.

Rhône. -- 27 juin. -- Mairie de Vaugneray. -- Construction d'une école de filles. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 22.600 fr. Soumissionnaires : MM. Jouannaud, Marleix, prix du devis. -- Adjud., M. Boulanger, à Vaugneray, 0,10 p. 100 de rabais.

Ain. -- 4 juillet. -- Mairie d'Izenave. -- Achèvement du chemin vicinal ordinaire n° 4. Montant, 10 200 fr. Adjud., M. Tournier, à Geron, par Saint Germain-de-Joux, 3 p. 100 de rabais.

Allier. -- 13 juin. -- Mairie de Marciat. -- Construction d'une passerelle à une voie charretière, sur le Buron, à Mas. Montant, 1.538 fr. 90. Adjud., M. A. Roche, à Marciat, 12 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. -- 4 juillet. -- Mairie de Vençe. -- Transformation de l'ancien collège en Hôtel de Ville. Montant, 43.574 fr. 95. Non adjugé. Adjudication renvoyée au 25 juillet.

Alpes-Maritimes. -- 3 juillet. -- Mairie de Nice. -- Service de génie. Reconstruction du hangar aux manœuvres de Peira-Cava. Montant, 7.700 fr. Soumissionnaire : M. Albouy, 20 p. 100 d'augmentation. -- Non adjugé.

Doubs. -- 26 juin. -- Préfecture. -- Chemin de fer d'intérêt local de Vesoul à Besançon, section du Doubs. Execution des ouvrages métalliques entre Besançon et la Haute-Saône. Montant, 41.000 fr. Soumissionnaires : MM. G. Boidot, 10 p. 100. -- J. Vellas, 15 p. 100. -- Société des Forges de Franche-Comté, 15 p. 100. -- 2^e tour. Société des Forges de Franche-Comté, 16,60 p. 100. -- Adjud., M. Jean Vellas, à Valence, 18 p. 100 de rabais.

Isère. -- 26 juin. -- Préfecture. -- Chemin de fer d'intérêt local à voie d'un mètre et à traction électrique, de Grenoble à Villars-de-Lans. Fourniture du matériel de la voie courante. -- 1^{er} lot. Rails en acier du type Vignole de 25 kg. le mètre courant, éclisses, selles de joints, sell-s arrêts. Montant, 450.000 fr. Adjud., MM. Schneider et Cie, rue d'Anjou, 42, à Paris, 4 p. 100 de rabais. -- 3^e lot. Boulons d'éclisses, boulons d'entretoises et de selles arrêts, tirefonds, entretoises. Montant, 45 000 fr. Adjud., M. Charpin, à Grenoble, 19,20 p. 100 de rabais -- 4^e lot. Traverses et bois spéciaux. Montant, 23.000 fr. Adjud., MM. Plasson et Baudry, à Chamallières (Puy-de-Dôme), 5 p. 100 de rabais. -- 5^e lot. Traverses et bois spéciaux. Montant, 31.600 fr. Adjud., MM. Plasson et Baudry, à Chamallières, 5 p. 100 de rabais. -- 6^e lot. Traverses et bois spéciaux. Montant, 31.600 fr. -- Adj., MM. Plasson et Baudry, à Chamallières, 5 p. 100 de rabais. -- 7^e lot. Traverses et bois spéciaux. Montant, 31.600 fr. Adjud., MM. Plasson et Baudry, à Chamallières, 5 p. 100 de rabais. -- 8^e lot. Traverses et bois spéciaux. Montant, 31.600 fr. Adjud., MM. Plasson et Baudry, à Chamallières, 5 p. 100 de rabais.

Isère. -- 27 juin. -- Mairie d'Oytier-Saint-Oblas. -- Travaux sur chemins vicinaux. Montant, 3.450 fr. Adjud., M. J. Barral, à Estrablin, 7 p. 100 de rabais.

Jura. -- 19 juin. -- Sous-préfecture de Saint-Claude. -- Morbier. Aménagement d'un asile. Montant, 4.200 fr. Adjud., M. J. Manini, à Saint-Laurent, prix du devis.

Loire. -- 10 juillet. -- Mairie de Saint-Etienne. -- Agrandissement de l'infirmerie et installation de bains-douches à l'orphelinat du Rez. -- 1^{er} lot. Maçonnerie et charpente en bois. Montant, 3.962 fr. 87. Aucun soumissionnaire. -- 2^e lot. Planchers en ciment armé. Montant, 6.818 fr. 35. Adjud., M. Saugère, 77, rue d'Annonay, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais -- 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 857 fr. 10. Adjud., M. Dalery, rue Grange-de-l'Œuvre, 22, à Saint-Etienne, 26 p. 100 de rabais. -- 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.049 fr. Adjud., M. Jaillon, 46, rue Daguere, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. -- 5^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 2.197 fr. 50. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. -- 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.235 fr. 85. Adjud., Société des ouvriers plâtriers-peintres, 34, rue de la République, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. -- 10 juillet. -- Mairie de Riom. -- Grosses réparations au collège. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Charret, 5 p. 100. -- Lauquette, 11 p. 100. -- Chaput, 2 p. 100. -- De Bazelles, 13 p. 100. -- Adj., M. Guyot, à Blot-l'Eglise, 14 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. -- 10 juillet. -- Mairie de Toulon. -- Construction du poste photo-électrique des Roseaux. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 29.470 fr. Soumissionnaires : MM. Barbieri, 9,90 p. 100. -- Armitano, 9 p. 100 -- Robion et Mallarino, 9 p. 100. -- Genin, 8 p. 100. -- Raineri, 8 p. 100. -- Viale, 8 p. 100. -- Charlois, 7 p. 100. -- Jonquères, 7 p. 100. -- Michelfelden, 3 p. 100. -- Adjud., M. Moscotty, à Saint-Mandrier (Var), 10 p. 100 de rabais. -- 4^e lot. Ferronnerie. Montant, 5.935 fr. Soumissionnaires : MM. Massé, 26 p. 100. -- Gastaud, 25 p. 100. -- Bourcier, 22 p. 100. -- Belone, 20 p. 100. -- Pépino, 12,50 p. 100. -- Taupia 10 p. 100. -- Gosset, 1 p. 100. -- Adjud., M. Bouvier, à Saint-Mandrier (Var), 28 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 3 juillet. — *Mairie de Nice.* — Service de génie. Reconstruction du hangar aux manœuvres de Peira-Cava. Montant, 7.700 fr. Soumissionnaire : MM. M. Albouy, 20 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Ministère de la Guerre. — 3 juillet. — *Mairie de Nice.* — Service de génie. Construction de deux baraques de troupe à Cabanes-Vieilles. Montant, 52.000 fr. Soumissionnaires : MM. Armitano, 30 p. 100. — Albouy, 30,10 p. 100. — Lescouret, 38 p. 100. — Barbieri, 75 p. 100. — Gastaud, 80 p. 100. — Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 31 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin n° 29, de la Guillotière à Crémieu. Construction d'un égout du 4^e type, rue de Crémieu, à Lyon, sur 127 m. Montant, 5.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Chemin n° 11 bis, du pont Lafayette au département de l'Isère. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, sur 145 m. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 320 fr. — 3^e lot. Chemin n° 12 bis, de Lyon à Heyrieux. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, avenue Berthelot, à Lyon. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — Les soumissions devront être déposées ou parvenues sous pli recommandé au plus tard le 28 juillet, à 5 h. 1/2 du soir. — Visa huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Renseignements à la préfecture (3^e division).

Rhône. — Avant le 1^{er} août. — *Monsols.* — Adjudication restreinte. Compagnie des chemins de fer départementaux du Rhône et de Saône-et-Loire. Travaux de ballastage et de pose de voie des lignes de Monsols à Cluny et de Monsols à La Clayette. Lot unique. Longueur, 63 kilomètres. Montant, 180.000 fr. — Pour prendre connaissance du projet, s'adresser à M. Mathieu, ingénieur à Monsols (Rhône), auquel les soumissions devront parvenir avant le 1^{er} août 1909.

Rhône. — Vendredi 13 août, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction de latrines publiques sur le bas-port du quai de la Guillotière. Travaux de maçonnerie, Montant, 15.597 fr. 55. Cautionnement, 1.000 fr. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé au plus tard la veille de l'adjudication, avant 5 heures. — Renseignements à l'Office du travail, 39, cours Morand.

Rhône. — Vendredi 13 août, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous les chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon. — 1^{er} lot. Chemin vicinal ordinaire n° 10 de Sébastopol, entre la rue d'Aubigny et la rue Paul-Bert : 1^o égout de 1,30/0,80, sur une longueur de 140 mètres, au sud de la rue d'Aubigny ; 2^o égout du 4^e type normal de 1,80/1,00, sur une longueur de 357 mètres, à la suite du précédent jusqu'à la rue Paul-Bert. Montant des travaux prévus, 17.577 fr. 05. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 14 de la Guillotière à Gerland, entre l'avenue du Parc-d'Artillerie et le chemin du Moulin-à-Vent, à Gerland : 1^o égout de 1,50/0,80 sur 177 m. 60, après l'avenue du Parc-d'Artillerie ; 2^o égout de 1,10/0,80 à la suite, sur 195 m. 20 ; 3^o canalisation circulaire de 0,70 de diamètre sur 91 mètres. Montant des travaux prévus, 12.766 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 90 de Saint-Victor, entre les chemins de Villon et Saint-Honoré : égout du 4^e type. Montant des travaux prévus, 13.353 fr. 45. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 154, cours Richard-Vitton, entre le chemin de fer de l'Est et le chemin de Bonnard. Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Bonnard, entre le cours Richard-Vitton et le cours Henri. Chemin vicinal ordinaire n° 2 cours Henri, entre le chemin de Bonnard et celui des Pins : égout du 4^e type. Montant des travaux prévus, 36.083 fr. 10. Cautionnement, 1.200 fr. — 5^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 154 cours Richard-Vitton, entre le boulevard Pinel et le chemin de Bonnard : 1^o égout du 4^e type ; 2^o canalisation tubulaire de 0 m. 50 de diamètre, sur la place Sainte-Marie. Montant des travaux prévus, 30.842 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 13 août 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Chemins vicinaux ordinaires. Restauration et amélioration d'égouts. Adjudication en un seul lot des travaux, évalués à la somme de 24 492 fr. — Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Moran, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Samedi 24 juillet, 3 h. — *Mairie de Nantua.* — Construction d'un hôtel des postes. Montant, 32.856 fr. 20. A valoir, 800 fr. Total, 33.656 fr. 20. Cautionnement, 1/20. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Charles Moinat, architecte, auteur du projet.

Haute-Loire. — Dimanche 25 juillet, 10 h. — *Mairie de Cistrières.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Jeudi 29 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Etablissement de Gressoux. Construction d'un bâtiment agricole. Montant, 13.910 fr. 05. Cautionnement, 695 fr. — 2^e lot. Charmes-Saint-Valbert. Adduction d'eau potable. Montant, 9.145 fr. 10. Cautionnement, 455 fr. — 3^e lot. Corre et Ranzeville. Agrandissement du cimetière. Montant, 2.419 fr. 75. Cautionnement 120 fr. — 4^e lot. Varogne. Réfection du captage d'une source. Montant, 2.100 fr. 80. Cautionnement, 109 fr. — 5^e lot. Semmadon. Réfection du captage d'une source. Montant, 1.069 fr. 10.

Cautionnement, 53 fr. — 6^e lot. Gevigney-Mercey. Construction d'un canal couvert à deux pertuis, sur 130 m. Montant, 6.593 fr. 37. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Grattery. Construction de rigoles pavées et d'un aqueduc. Montant, 600 fr. 37. Cautionnement, 20 fr. Auteurs des projets : 1^{er} à 5^e lot. M. Ch. Humbert, architecte, à Vesoul. — 6^e lot. M. Wagenknecht, agent voyer à Combeaufontaine. — 7^e lot. M. Grosjean, agent voyer à Port-sur-Saône. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Haute-Savoie. — Vendredi 23 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Bonneville. Agrandissement de l'hôpital. Montant, 11.663 fr. 69. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 27 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Passy. Adduction d'eau au chef-lieu et au hameau des Plagnes. Montant, 62.700 fr. Cautionnement, 3.100 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 27 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — Evires. Construction d'une école de garçons. Montant, 24.767 fr. 50. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Haute-Savoie. — Mardi 27 juillet, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Gingolph. Mont., 43.100 fr. 85. A valoir, 2.155 fr. 04. Total, 45.255 fr. 89. Cautionnement, 1.400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Raillon, architecte départemental, à Aunecy. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Haute-Savoie. — Avant le samedi 31 juillet 1909. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Concours pour l'installation du chauffage. 1^o Chauffage à eau sans pression à l'hôtel des Postes. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 1/20. — 2^o Chauffage à vapeur à basse pression, au collège. Montant, 25.000 fr. Cautionnement, 1/20. — Les projets devront être déposés avant le 31 juillet 1909 à la mairie. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Dimanche 1^{er} août, 2 h. — *Marlens.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Alimentation en eau des hameaux d'Ombre-Dessous, d'Ombres-Dessus et au chef-lieu. Montant, 28.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Construction d'un cimetière. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Réfection d'un canal maçonné. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Amélioration et parachèvement à la conduite d'alimentation du hameau du Villard. Montant, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Mercredi 4 août, 2 h. — *Mairie de Montpellier.* — Travaux d'égout et de mise en état de viabilité de rues diverses. — 1^{er} lot. Rue Reynes. Montant, 7.400 fr. Cautionnement, 370 fr. — 2^e lot. Rues Jugan et Lakanal (partie comprise entre les rues Villefranche et des Patriotes). Montant, 19.500 fr. Cautionnement, 975 fr. — 3^e lot. Rue de Cronstadt. Montant, 5.300 fr. Cautionnement, 265 fr. — 4^e lot. Rue Castan. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Lundi 26 juillet, 10 h. — *Mairie de Nantoin.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 4, de La Noyara et de La Ranche. Construction sur 3.285 m. 16. Montant, 22.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. Dépôt des soumissions le 23 juillet, à 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie et chez l'agent voyer de La Côte-Saint-André.

Jura. — Samedi 24 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. La Chapelle. Construction de fontaines au hameau de Saint-Benoît. Montant, 6.302 fr. 45. A valoir, 382 fr. 43. Total, 6.684 fr. 88. Cautionnement, 210 fr. M. Schacre, architecte à Champagnole. — 2^e lot. Cuvier. Construction d'une cave à fromages et d'un puits perdu. Montant, 2.112 fr. 64. A valoir, 244 fr. 77. Total, 2.357 fr. 41. Cautionnement, 70 fr. M. Boisson, architecte à Nozeroy. — 3^e lot. Chalesmes. Etablissement d'une bascule publique. Montant, 1.302 fr. 33. A valoir, 119 fr. 54. Total, 1.421 fr. 87. Cautionnement, 45 fr. M. Romand, agent voyer cantonal aux Planches. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 31, de Salins à Ranchot. Fourniture de matériaux. Montant, 600 fr. — 5^e lot. Chemin de grande communication n° 55, de Mignovillard à Mouthe. Rechargement. Terr. de Mignovillard. Montant, 2.494 fr. A valoir, 156 fr. Total, 2.650 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet ou l'agent voyer d'arrondissement. — Les soumissions devront être déposées ou parvenues par la poste, sous pli recommandé, le 23 juillet, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 1^{er} août, 10 h. — *Mairie de Saint-Just-en-Chevalet.* — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de Saint-Just-en-Chevalet à la Pilonchéry. Construction d'un ponceau de 4 m. 50 sur le ruisseau du Noyer et des remblais aux abords, sur 100 m. 30. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, par M. l'Agent voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 8 août, 2 h. — *Mairie de Vougy.* — Travaux communaux. Agrandissement de la mairie. Montant, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 31 juillet, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Badigeons des bâtiments communaux dans la huitième section. — 1^{er} lot. Enduits et badigeons. Montant, 2.900 fr. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Peinture. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 40 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 24 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Construction d'une école de filles à Novalaise. Projet dressé par M. Tissot, agent voyer. Montant, 26.743 fr. 63. A valoir pour imprévus, 875 fr. 42. Honoraires de l'auteur du projet, 1.380 fr. 95. Total, 29.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Frais approximatifs, 450 fr. — II. Alimentation en eau potable de divers hameaux de la commune de Billième. Projet dressé par

M. Curtillet, architecte. Montant, 20.127 fr. 85. A valoir pour imprévus, 1.987 fr. 53. Honoraires de l'auteur du projet, 884 fr. 62. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Frais approximatifs, 460 fr. — III. Alimentation en eau potable du hameau de Clarafond et des écoles communales de Drumettaz-Clarafond. Projet dressé par M. Claret, architecte. Montant, 9.584 fr. 73. A valoir pour imprévus, 315 fr. 27. Honoraires de l'auteur du projet, indemnités de passage, etc., 1.000 fr. Total, 10.900 fr. Cautionnement, 400 fr. Frais approximatifs, 270 fr. — Renseignements à la préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mardi 27 juillet. — *Mairie de La Tronche.* — Service du génie. Construction de divers bâtiments de l'hôpital militaire de Grenoble. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 197.000 fr. — 2^e lot. Couverture et charpente. Montant, 25.000 fr. — 3^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 45.100 fr. — 4^e lot. Aciers spéciaux pour planchers et fers des chaînages. Montant, 58.000 fr. — 5^e lot. Ferronnerie. Montant, 34.500 fr. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrierie. Montant, 9.100 fr. — 7^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 22.400 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront parvenir au directeur du génie, à Grenoble, avant le 12 juillet. — Renseignements à la chefferie du génie, à Grenoble, 35, rue Servan.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 29 juillet. — *Mairie de Collonges (Ain).* — Service du génie. Travaux pour découvrir et réparer les chapes de la caserne n° 1 au fort supérieur de la place de Fort-l'Écluse. Lot unique, Montant, 3.700 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés aux bureaux du Génie, et au fort de l'Écluse et à la chefferie du génie, 14, rue Alphonse-Baudin, à Bourg (Ain), où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 18 juillet 1909, au directeur du génie, à Besançon.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 29 juillet. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Construction d'une partie des fondations d'une manutention militaire à Briançon. Montant, 25.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 17 juillet 1909, au directeur du génie à Briançon. Renseignements à la chefferie de Briançon, rue de la caserne (caserné B).

Ministère de la Guerre. — Vendredi 30 juillet. — *Mairie de Viriville.* — Service du génie. Chefferie de Grenoble. Construction de deux hangars-écuries au camp de Chambaran. — 1^{er} lot. Démolition, terrasse et maçonnerie. Montant, 5.550 fr. — 2^e lot. Charpente métallique, couverture, ferronnerie. Montant, 14.000 fr. Demandes d'admission au directeur du génie, à Grenoble, avant le 26 juillet. — Renseignements à la chefferie du génie, rue Servan, 35, à Grenoble.

Ministère de la Guerre. — Samedi 31 juillet. — *Mairie de Besançon.* — Service de l'artillerie. Entretien des immeubles pendant l'année 1909. Mon-

tant, 3.950 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 22 juillet. — Renseignements à la direction d'artillerie de Briançon.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 20 août. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Travaux pour la construction de fours. Lot unique évalué à la somme de 4.863 fr. 86. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 5 août. Eventuellement une séance de réadjudication aura lieu le 17 septembre; les candidats nouveaux devront faire parvenir leur demande avant le 6 septembre. — Pour renseignements complémentaires, s'adresser à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

SPECTACLES

OLYMPIA Douze débuts de réelle valeur : la gracieuse divette Linalda, une des étoiles de la Scala de Paris; les frères Montes, dans leurs excentricités; les trois Orros, surprenants gymnastes aux chaînes et aux anneaux; les Viéville, incomparables acrobates voltigeurs; Moris et Alex, Zarum, amusant diseur comique; Chap-Hell, le gai Freydet. — Tous les soirs à 8 h. 1/2. Jaudis, matinées de famille à prix réduits.

THÉÂTRE PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

SALON DES HUMORISTES Palais municipal, quai de Bondy, ouvert tous les jours, Œuvres des artistes parisiens et lyonnais.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarivo par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Broteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 52441

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD nia, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuiles Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succas, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

Le Meilleur Marché
des Guides illustrés

PETIT GUIDE

DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr. 50

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPÔT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON